

Énergie	Type d'équipement	
Fabricant Modèle	Marque modèle	
Économe	A	
Peu économe		
Consommation d'énergie kW/an ou kWh/cycle		xxx
<small>La consommation réelle dépend des conditions d'utilisation et de la localisation de l'appareil</small>		
Données personnalisées par type d'équipement		
Bruit [dB(A) par picowatt]		xx
<small>Une fiche d'information détaillée figure dans la brochure</small>		



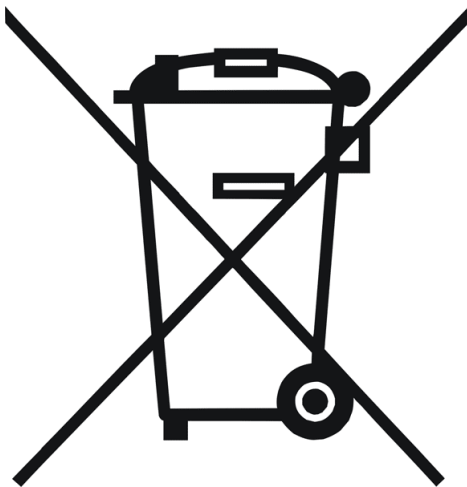
Label ou not label ? That's the question ?
© FONDATION NICOLAS HULOT POUR LA NATURE ET L'HOMME

Label ou not label ? That's the question ?
© FONDATION NICOLAS HULOT POUR LA NATURE ET L'HOMME



Label ou not label ? That's the question ?
© FONDATION NICOLAS HULOT POUR LA NATURE ET L'HOMME

Label ou not label ? That's the question ?
© FONDATION NICOLAS HULOT POUR LA NATURE ET L'HOMME



Label ou not label ? That's the question ?
© FONDATION NICOLAS HULOT POUR LA NATURE ET L'HOMME

Label ou not label ? That's the question ?
© FONDATION NICOLAS HULOT POUR LA NATURE ET L'HOMME

Certification européenne **Energy Star**

Elle concerne la micro-informatique et ses accessoires : écrans, modem, imprimantes, scanners, photocopieurs, fax, portables, sans fil et appareils qui cumulent plusieurs fonctions. Tous ces objets ont conquis les espaces de travail et sont de plus en plus présents à la maison. Or leur part dans la consommation électrique moyenne des ménages est celle qui a la croissance la plus rapide. Sur un équipement informatique, le logo Energy Star indique qu'il est économe en énergie aussi bien en fonctionnement qu'en veille. Les matériels à la disposition des consommateurs ont en gros, dans une gamme donnée, des efficacités énergétiques comparables quand on les utilise. Ce n'est pas le cas en «mode veille» : la consommation annuelle peut varier de 40 à 400 kWh quand ils sont inactifs.

> Base de données Energy Star

<http://www.eu-energystar.org/fr/index.html>

C

Logo **TCO** créé par la fédération syndicale suédoise des employés (Tjänstemännens Centralorganisation ou TCO)

Il est apposé sur les écrans des ordinateurs, les ordinateurs portables, les téléphones mobiles...

La présence de ce logo sur un produit assure qu'il respecte des critères de qualité (luminosité, qualité de l'image) mais aussi des critères environnementaux (puissance en mode veille...).

De plus en plus, TCO intègre les recommandations d'Energy Star.

> <http://www.tcodevelopment.com>

M

Le pictogramme «**Dangereux pour l'environnement**»

C'est le marquage réglementaire obligatoire relatif à l'usage de substances et préparations dangereuses pour l'environnement.

Il indique qu'il s'agit d'un produit toxique, à utiliser avec précaution, à ne pas déverser dans les conduits d'écoulement, et à ne pas mélanger avec les ordures ménagères.

M

L'étiquette énergie, apparue en 1994 à l'initiative de la Commission européenne.

Elle est obligatoire pour les réfrigérateurs, congélateurs, combinés, lave-linge, sèche-linge, lave-linge séchants et lave-vaisselle mais aussi pour les lampes, les fours électriques et les climatiseurs. Elle renseigne sur les consommations des différents modèles et est devenue un outil indispensable pour bien choisir un équipement électroménager.

Ex. : Un réfrigérateur de classe A consomme 3 fois moins d'électricité qu'un appareil de classe C.

Le saviez-vous ? Si tous les français utilisaient chez eux un réfrigérateur et une machine à laver de classe énergétique A, nous économiserions au moins 9 millions d'€ par semaine...

Source : Ademe Midi-Pyrénées

M

Label **Flamme verte**

Ce label apposé sur les matériels de chauffage au bois (insert, cuisinière, chaudières...) vous garantit qu'il est performant.

Il a été créé en 2000 conjointement par les pouvoirs publics (ADEME) et les industriels fabricants d'équipements de chauffage au bois.

Ex. : un appareil de chauffage labellisé "Flamme verte" économise 30 % de bois de chauffage par rapport à un appareil classique.

> <http://www.flammeverte.org>

L

Marquage réglementaire obligatoire relatif aux piles et accumulateurs

C'est un exemple d'instruction concernant l'élimination des produits. Ce symbole indique qu'il ne doit pas jeter le produit usagé dans une poubelle, mais le rapporter au commerçant qui, depuis janvier 2001, a obligation de le récupérer, ou le déposer dans une borne de collecte spécifique. En 2005, plus d'un milliard de piles ont été mises sur le marché, mais seules 33 % ont été recyclées. C'est dire que 67 % ont fini dans la poubelle...ou dans la nature. Jetée dans la nature, une pile peut polluer 1m³ de terre et 1000 m³ d'eau pendant 50 ans. Le recyclage des piles et accumulateurs est utile pour récupérer les métaux comme le nickel, le zinc, le manganèse, le fer, le mercure et le plomb.

Alternative : Préférons les piles sans mercure ni cadmium ou mieux encore des piles rechargeables (qui peuvent être rechargées de 400 à 1000 fois)

> <http://www.ademe.fr/particuliers/Fiches/dangereux/rub2.htm>

M



Label ou not label ? That's the question ?
© FONDATION NICOLAS HULOT POUR LA NATURE ET L'HOMME



Label ou not label ? That's the question ?
© FONDATION NICOLAS HULOT POUR LA NATURE ET L'HOMME



Label ou not label ? That's the question ?
© FONDATION NICOLAS HULOT POUR LA NATURE ET L'HOMME



Label ou not label ? That's the question ?
© FONDATION NICOLAS HULOT POUR LA NATURE ET L'HOMME



Label ou not label ? That's the question ?
© FONDATION NICOLAS HULOT POUR LA NATURE ET L'HOMME



Label ou not label ? That's the question ?
© FONDATION NICOLAS HULOT POUR LA NATURE ET L'HOMME

La Fleur ou l'écocertification européenne officielle

Cet écolabel atteste qu'un produit respecte plus l'environnement, tout en étant aussi efficace et aussi performant qu'un produit semblable destiné au même usage.

Il concerne toute catégorie de produits, sauf les denrées alimentaires, les boissons et les produits pharmaceutiques.

L'écocertification européenne repose sur le principe d'une "approche globale" qui prend en considération le cycle de vie du produit à partir de la fabrication y compris le choix des matières premières, la distribution, la consommation et l'utilisation jusqu'à l'élimination après usage.

> <http://www.eco-label.com>

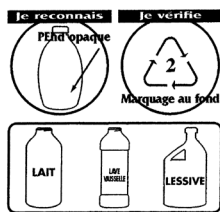


C'est le symbole d'identification du polyéthylène haute densité (PE-HD), une famille de plastique.

C'est un système de code mis en place du fait qu'il existe plusieurs sortes de plastiques destinées bien souvent à des usages différents. Ce type de pictogramme est destiné à permettre l'identification de la composition des produits usagés par les professionnels en vue de faciliter leur recyclage.

PE-HD

(polyéthylène haute densité)



PET

(polyéthylène téréphtalate)



PVC

(polychlorure de vinyl)



> http://colleges.ac-rouen.fr/povremoyne/exposition/expo/le_recyclage_du_plastique.htm



Le point vert est sans lien direct avec des préoccupations d'achats.

Il est présent sur la quasi-totalité des emballages ménagers mais n'induit pas pour autant leur recyclage effectif.

Le point vert signifie que l'entreprise participe aux coûts de valorisation des déchets d'emballages ménagers, en versant une contribution à un organisme agréé de recyclage (Eco-Emballages, Adelphe,...).

Pour qu'un déchet d'emballages ménagers soit effectivement recyclé, il faut que :

- 1- les filières de collecte et de recyclage du produit existent bien ;
- 2- vous respectiez bien les consignes de tri.



Ecolabel officiel français NF Environnement

Il concerne des produits destinés aux consommateurs et aux produits intermédiaires. Sont provisoirement exclus de son champ d'application les produits pharmaceutiques, les produits agro-alimentaires, les services et le secteur automobile.

Il offre une double garantie "Qualité & Environnement" issue du partenariat de l'AFNOR (Association Française de Normalisation) et de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie).

Cet écolabel atteste de sa conformité à des critères préétablis d'usage et de qualité écologique des produits. Il est attribuée pour une durée de 3 ans, de façon à pouvoir actualiser ses exigences.

> <http://www.marque-nf.com>



Tidy man est un simple marquage d'incitation à la propreté.

Ce pictogramme invite les consommateurs à jeter l'emballage du produit dans une poubelle (« don't litter » en anglais : "ne pas jeter par terre") : il n'a donc aucun rapport avec les caractéristiques écologiques de l'emballage ou de son contenu.



L'Anneau de Moëbius, triangle constitué de 3 flèches, est le symbole du recyclage.

Sans pourcentage accompagnateur, il signifie que le produit ou l'emballage qui le portent est recyclable.

Accompagné d'un pourcentage, il signifie que le produit comporte un contenu en recyclé correspondant au pourcentage affiché (ici 60%).

Attention ! Les produits ou emballages qui arborent cet anneau seront effectivement recyclés si :

1- le système de collecte ou la filière de recyclage existent bien ;

2- vous respectez bien les consignes de tri.

La différence entre recyclable et recyclé est la même qu'entre réalisable (possibilité future) et réalisé (réalité).

Exemples : avec 20 bouteilles en plastique recyclé on peut fabriquer 1 pull en polaire.





Label ou not label ? That's the question ?
© FONDATION NICOLAS HULOT POUR LA NATURE ET L'HOMME



Label ou not label ? That's the question ?
© FONDATION NICOLAS HULOT POUR LA NATURE ET L'HOMME



Label ou not label ? That's the question ?
© FONDATION NICOLAS HULOT POUR LA NATURE ET L'HOMME



Label ou not label ? That's the question ?
© FONDATION NICOLAS HULOT POUR LA NATURE ET L'HOMME



Label ou not label ? That's the question ?
© FONDATION NICOLAS HULOT POUR LA NATURE ET L'HOMME



Label ou not label ? That's the question ?
© FONDATION NICOLAS HULOT POUR LA NATURE ET L'HOMME

Certification PEFC (Program for Endorsement of Forest Certification Scheme)

Ce logo, apposé sur du bois ou des produits à base de bois, illustre un système de certification né d'une initiative des professionnels de la forêt et du bois.

A l'origine européenne, l'initiative regroupe désormais différentes régions du monde.

> <http://www.pefc-france.org>

Certification internationale privée FSC (Forest Stewardship Council).

Ce logo, apposé sur du bois ou des produits à base de bois, garantit la gestion durable des forêts sur la base des critères économiques, sociaux et environnementaux de l'organisation internationale FSC. Cette dernière a été fondée par des associations de défense de l'environnement, des représentants de la filière bois et des consommateurs.

> <http://www.fsc.org>

C

Label français de l'Agriculture Biologique (AB) délivré par le ministère de l'Agriculture.

Ce label de qualité est réservé aux produits alimentaires issus de l'agriculture biologique. Il identifie les produits composés d'au moins 95 % d'ingrédients issus du mode de production biologique. Celle-ci exclut l'usage des produits chimiques de synthèse (engrais, pesticides, herbicides...), des organismes génétiquement modifié (OGM) et limite l'emploi d'intrants.

Le label AB permet aussi de qualifier un élevage issu de pisciculture de qualité.

Pour un vin, ce label donne des garanties sur les méthodes de viticulture, mais ne concerne pas les méthodes de vinification utilisées.

> <http://www.agencebio.org>

L

Nature & Progrès est une mention gérée par une association.

Elle est attribuée à des produits alimentaires et des cosmétiques biologiques. Elle résulte d'un cahier des charges technique mais aussi d'une charte signée avec les producteurs prenant en compte les aspects environnementaux, sociaux et économiques dans un esprit alternatif et solidaire.

> <http://www.natureetprogres.org>

C

Labels Cosmébio établis pour le marché français.

Ces deux labels écologiques sont spécifiques à la cosmétique et garantissent l'origine des ressources par certification indépendante. Depuis 2000, un programme de collaboration entre Ecocert (organisme de contrôle et de certification, dont l'activité est à ce titre encadrée par les Pouvoirs Publics et la législation) et une dizaine de laboratoires cosmétiques a été mis au point afin d'élaborer un cahier des charges d'une cosmétique éthique, approuvé par l'État et doté d'un plan de contrôle rigoureux. Le tout a abouti à un référentiel définissant les deux labels Cosmébio.

> <http://www.cosmebio.org/produit-bio.php>

L

L

Label européen de l'Agriculture biologique

Il concerne les produits alimentaires issus de ce type d'agriculture et garantit un mode de production respectueux de l'environnement en conformité avec un cahier des charges communautaire. Ce dernier est moins strict que celui du label AB en France.

> http://ec.europa.eu/agriculture/organic/home_fr

M

L



Label ou not label ? That's the question ?
© FONDATION NICOLAS HULOT POUR LA NATURE ET L'HOMME



Label ou not label ? That's the question ?
© FONDATION NICOLAS HULOT POUR LA NATURE ET L'HOMME



Label ou not label ? That's the question ?
© FONDATION NICOLAS HULOT POUR LA NATURE ET L'HOMME



Label ou not label ? That's the question ?
© FONDATION NICOLAS HULOT POUR LA NATURE ET L'HOMME



Label ou not label ? That's the question ?
© FONDATION NICOLAS HULOT POUR LA NATURE ET L'HOMME



Label ou not label ? That's the question ?
© FONDATION NICOLAS HULOT POUR LA NATURE ET L'HOMME

L'Appellation d'origine contrôlée (AOC) est un label d'identification de la qualité et de l'origine.

Conçue au départ pour garantir l'origine du vin, elle a été élargie à l'ensemble des produits agricoles ou alimentaires (productions bouchères, fruitières, légumières...), puis aux produits forestiers et aux produits de la mer. Elle désigne un produit originaire d'un pays, d'un terroir, d'une région dont les caractéristiques sont dues essentiellement à ce milieu géographique. Elle résulte de la combinaison d'une production et d'un terroir qui s'exprime par le savoir-faire des hommes.

> <http://www.inao.gouv.fr>



L'Appellation d'origine protégée (AOP) est un label européen d'identification de la qualité et de l'origine.

Equivalent de l'AOC (Appellation d'origine contrôlée), cette appellation désigne un produit alimentaire dont la production, la transformation et l'élaboration doivent avoir lieu dans une aire géographique déterminée avec un savoir-faire reconnu et constaté. Ce label garantit une qualité résultant d'un terroir.



La Spécialité traditionnelle garantie (STG) est un label européen de mise en valeur de la composition ou le mode de production traditionnels d'un produit. (recette typique d'un pays par exemple)

Début 2007, seules 15 spécialités traditionnelles garanties déposées par les autres Etats membres ont été enregistrées dans le cadre de ce règlement.

> <http://www.inao.gouv.fr/>



Le label Marine Stewardship Council (MSC) est privé.

Il concerne les produits de la mer et distingue les pêcheries aux pratiques et à la gestion écologiquement responsables. C'est le seul respectant les principes de pêche durable définis par la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture).

> <http://www.msc.org>



Le Label Rouge est un label d'identification de la qualité et de l'origine.

Il concerne les denrées alimentaires et les produits agricoles non alimentaires et non transformés (ex : fleurs).

Il atteste que l'aliment possède, en conformité avec un cahier des charges complet, un ensemble de caractéristiques qui lui confie une qualité gustative et nutritionnelle supérieure à son équivalent sur le marché.

Ce label s'est récemment ouvert aux produits de la mer, d'abord d'aquaculture, puis de pêche.



L'Indication géographique protégée (IGP) est un label européen d'identification de la qualité et de l'origine.

Elle désigne des produits agricoles et des denrées alimentaires étroitement liés à une zone géographique, dans laquelle se déroule au moins leur production, leur transformation ou leur élaboration.

Contrairement à l'AOP, l'évaluation peut ne concerner qu'un niveau d'élaboration du produit (production, transformation ou élaboration).





Label ou not label ? That's the question ?
© FONDATION NICOLAS HULOT POUR LA NATURE ET L'HOMME

Label ou not label ? That's the question ?
© FONDATION NICOLAS HULOT POUR LA NATURE ET L'HOMME



Émissions de CO₂ faibles



Émissions de CO₂ élevées

Label ou not label ? That's the question ?
© FONDATION NICOLAS HULOT POUR LA NATURE ET L'HOMME

Label ou not label ? That's the question ?
© FONDATION NICOLAS HULOT POUR LA NATURE ET L'HOMME

**FONDATION
NICOLAS
HULOT**
POUR LA NATURE
ET L'HOMME
**CLIMAT'
PARTY!**

marquage

CERTIFICATION

Label

Le logo «Produit Certifié» correspond à une certification et non à un label.

Il est approuvé par les pouvoirs publics comme le logo unique de la certification de conformité. Ce certificat atteste qu'une denrée alimentaire ou qu'un produit agricole non alimentaire et non transformé est conforme à des caractéristiques spécifiques ou à des règles préalablement fixées.

> <http://www.cepral.com/>

> <http://agriculture.gouv.fr/sections/thematiques/alimentation/signes-de-qualite/la-certification-de-conformite>



Étiquette énergie/CO₂ spécifique aux voitures particulières.

Depuis mai 2006, l'étiquette voiture "Consommation et émission de CO₂" est obligatoire et doit être apposée sur chaque voiture particulière neuve ou affichée près de celle-ci, de manière visible dans tous les lieux de vente en France.

L'étiquette comporte 7 classes de couleurs différentes (comme pour les appareils électroménagers).

Elle permet à tout acheteur potentiel d'automobile, d'être renseigné de manière lisible et comparative sur les émissions de CO₂ du véhicule. Le CO₂ ou dioxyde de carbone est le principal gaz à effet de serre responsable du changement climatique.

La consommation de carburant et les émissions de CO₂ d'un véhicule sont fonction non seulement de son rendement énergétique, mais également du comportement au volant et d'autres facteurs non techniques.



Demeter est une marque privée de certification.

Elle permet de reconnaître les produits issus de l'agriculture biodynamique en conformité avec un cahier des charges.

Basée sur les lois du vivant, cette agriculture assure la santé des sols et des plantes pour fournir une alimentation saine.

> <http://www.bio-dynamie.org/>



Le logo papier-carton recyclé est une marque gérée et contrôlée par l'Association des Producteurs et des Utilisateurs de papiers-cartons Recyclé (APUR). Elle est assortie d'une charte d'usage.

Pour chaque gamme de papier ou carton comportant un numéro d'agrément, elle indique la proportion de fibres cellulosiques de récupération utilisées (60%, 80%, 100%). Ce numéro d'agrément permet d'identifier le pays d'origine et le fabricant, de connaître les caractéristiques et la composition du produit auquel il est attribué.

> <http://www.apur-papiersrecycles.com/>



SUGGESTIONS D'ANIMATION

QUESTIONS :

> A quoi correspond le logo présenté sur cette carte ?

> Sur quel(s) produit(s) est-il apposé ?

> Le logo correspond-il à un marquage, une certification ou un label ?

JEU : Préparez **3 boîtes** en carton ou paniers et identifiez-les, l'un avec l'étiquette **marquage**, l'autre avec l'étiquette **certification** et le dernier avec l'étiquette **label**. Demandez aux participants de mettre la carte de chaque logo dans le contenant correspondant.

NOTE : /// **Un marquage** est une apposition de marque ou de mention /// **Une certification** est une attestation de conformité d'une denrée ou d'un produit à des caractéristiques ou à des normes préétablies /// **Un label** est un signe de qualité officiel attestant d'un avantage significatif apporté par un produit au consommateur.